



Avis du conseil scientifique

N°CS/PN/2026/1026

Nom du projet : Caractérisation non-invasive du profil olfactif de *Heterochaenia rivalsii* et *Heterochaenia fragrans* par technique headspace.

Numéro de dossier : 32825412

Pétitionnaire : DEBEAUMONT Benjamin Giovanni

Adresse du pétitionnaire : 26 Rue Bosquet 75007 Paris

Localisation : Cœur du parc national dont les réserves de Mare Longue et de la Roche Écrite

Le Conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-4 et R. 331-32 ;

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion ;

Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur), notamment ses MARCœurs 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°318 du 12 mars 2026 portant renouvellement du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion ;

Vu le règlement intérieur du Conseil scientifique ;

Considérant la demande de Monsieur DEBEAUMONT Benjamin Giovanni en date du 27 juillet 2026 relative au dossier n° SPPN/32825412 ;

Considérant que les opérations prévues seront réalisées en cœur du parc national ;

Considérant que le lieu de prélèvements est situé en cœur de parc national ;

Considérant que les prélèvements seront limités à des échantillon limités à de la roche ou sol (pas de prélèvements de végétaux) ;

Considérant que les enjeux et impacts sur le milieu naturel sont négligeables ;

Considérant la nécessité d'encadrer les missions scientifiques pour garantir leur concours ou leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;

Considérant en conséquence, que le présent projet doit faire l'objet d'une autorisation du Parc national de La Réunion ;

DECIDE

Article 1 :

Concernant le projet d'autorisation pour la mission scientifique de Caractérisation non-invasive du profil olfactif de *Heterochaenia rivalsii* et *Heterochaenia fragrans* par technique headspace, le conseil scientifique du Parc national de La Réunion émet les réserves et les recommandations suivantes :

Réserves

Le conseil scientifique émet deux réserves concernant cette demande.

Heterochaenia rivalsii est endémique de La Réunion et décrite comme rare (Mascarine Cadetiana)

Heterochaenia fragrans est également endémique de La Réunion et décrite comme exceptionnelle (Mascarine Cadetiana)

Il convient donc que toutes les précautions soient prises pour la mission objet de cet avis réponde aux deux points suivants :

Le pétitionnaire s'engagera par écrit auprès du parc national à ne pas mentionner les lieux où les prélèvements olfactifs seront faits, ni par un texte ni par une cartographie

Le pétitionnaire s'engagera par écrit auprès du parc national à ne pas mentionner, en cas de commercialisation de tout produit issu de ces prélèvements olfactifs, les noms des espèces ici concernées. Au cas où une réglementation nécessiterait la mention des espèces, celle-ci sera limitée à la mention suivante *Heterochaenia sp.*

Enfin le conseil scientifique rappelle que selon l'article 4 du protocole de Nagoya (CBD 2010) sur l'accès et le partage des avantages, toute commercialisation éventuelle puisse bénéficier au territoire dont la biodiversité en a permis la fabrication.

Article 2 :

Selon les prescriptions établies par les services du Parc national et sous réserve de la mise en œuvre des réserves et recommandations énoncées à l'article 1, l'avis est **favorable avec réserves**.

À Piton Saint Leu, le 13 août 2026

Le Président du Conseil scientifique



Gérard Collin